

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2023-02-013

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés

représentés : 5

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Extension du réseau basse tension Route de Surrel

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose au conseil municipal que des travaux d'extension du réseau basse tension sis route de Surrel peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat peut prendre en charge leur réalisation en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre soit $52 \text{ ml} * 10 \text{ €} = 520 \text{ €}$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'approuver l'avant-projet d'extension du réseau basse tension Route de Surrel
- **Confie** leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente
- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 520 € et autorise le Maire à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Puy en Velay
- **Inscrit** la somme de 520 € au budget primitif de l'exercice 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

